

**RÈGLEMENT NUMÉRO 20-2010
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 05-1983
RELATIF À LA FERMETURE DE LA ROUTE NATIONALE NUMÉRO 11**

- ATTENDU QUE** le règlement numéro 05-1983 fait référence à la fermeture des parties de l'ancienne route nationale numéro 11 et que ces parties visées sont décrites dans ledit règlement;
- ATTENDU QUE** le territoire de la Municipalité de La Conception fait l'objet à l'heure actuelle de réforme cadastrale;
- ATTENDU QUE** la description technique de certaines parties de l'ancienne route nationale numéro 11 décrite dans le règlement numéro 05-1983 doit faire l'objet de rectifications selon les arpenteurs-géomètres mandatés;
- ATTENDU QUE** le Code municipal du Québec confère aux municipalités le droit de procéder à ces rectifications;
- ATTENDU QU'** un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du 12 octobre 2010;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- ARTICLE 1** Le présent règlement modifie le règlement 05-1983 relatif à la fermeture des parties de la route nationale numéro 11.
- ARTICLE 2** L'article 1 du règlement 05-1983 où l'on peut lire « Une section de 1635 pieds à l'est de la nouvelle route, sur ou vis-à-vis les lots nos 16B et 17B, rang E.R.R.; une section de 2790 pieds au nord-ouest de la nouvelle route sur ou vis-à-vis les lots nos 17B et 18B, rang E.R.R », est modifié par « Une section de 1635 pieds à l'est de la nouvelle route, sur ou vis-à-vis les lots nos 16B et 17B, rang A.; une section de 2790 pieds au nord-ouest de la nouvelle route sur ou vis-à-vis les lots nos 17B et 18B, rang A ».
- ARTICLE 3** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Maurice Plouffe
Maire

Marie-France Brisson
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Avis de motion : 12 octobre 2010
Adoption du règlement : 8 novembre 2010
Avis d'entrée en vigueur : 9 novembre 2010